



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 14 janvier 2022

L'an 2022 le quatorze Janvier à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le , par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Marilene DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Palmyre FIORANI - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO - FRANCOISE VADA

Pouvoirs :

Maryse CASTELLANI à Marguerite CARBONI - Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_15

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- RENOUVELLEMENT BAIL "LA CHARBONNIÈRE"

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 28 Mai 2021 le conseil municipal a décidé de renouveler à l'association « la charbonnière » la location de la bâtisse, située au lieu-dit « Carbonere » sur un terrain communal cadastré section DK n° 2 pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 au prix de 100 euros.

Le Président de l'association a sollicité auprès de la commune le renouvellement de ladite location.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré:

AR Prefecture

006-210601639-20220114-2022_15-DE

Reçu le 17/01/2022

Publié le 17/01/2022

• décide de renouveler à l'association « la charbonnière » ~~la location de la bâtisse ci dessus~~ indiquée pour une durée de un an, allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 au prix de 100 (cent) euros par an.

Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :